

« Pour que personne ne dorme à la rue »

RESF

Unions Départementales : CGT – FSU -
Solidaires

DOSSIER DE PRESSE

Thème : Plan Hiver 2013-2014 et décisions préfectorales dans la Loire.

Présents : Seront présents à cette conférence de presse individus, militants et professionnels de l'urgence sociale qui accompagnent les bénéficiaires des dispositifs d'urgence.

1– Le cadre légal :

S'appuie sur les instructions ministérielles n°DSG/DUS/DGOS/DGCS/DGCSGC/DGT/2013/351 du 26 Septembre 2013 relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid précise que :

« le préfet peut choisir de renforcer le dispositif de veille sociale et d'hébergement en fonction des besoins identifiés » ...

En l'occurrence sur le département de la Loire est identifié par la DDCS 1200 personnes sans hébergement.

Cette même circulaire met en avant que *« les capacités supplémentaires de mise à l'abri préalablement identifiées comme telles par les services de l'Etat sont mobilisées pour que toutes les personnes qui le souhaitent bénéficient d'un accueil et d'une solution adaptée quelle que soit leur situation administrative sans attendre une dégradation des conditions climatiques »*. *« Il ne doit donc pas avoir de refus d'hébergement par manque de place, en particulier pendant les périodes de vagues de froid. »*

2– L'organisation de l'Offre d'urgence d'hébergement ou « plan hiver »

Dans ce dispositif nous regrettons le manque de transparence de la DDCS et de la préfecture en charge de l'organisation du plan froid. Cette situation est nouvelle, les années antérieures les associations et les professionnels étaient conviés au CTVS (Comité Technique de veille social).

A notre connaissance à l'heure actuelle le plan hiver 2013-2014 est renforcé par le dispositif suivant :

- 18 places sur l'accueil de nuit
- 4 places pour le SAMU Social
- 150 sur Boen à destination des demandeurs d'asile.
- En cas vraiment de grand froid (-8° ressenti sur une journée) ouverture du gymnase de Terrenoire (capacité d'accueil de 70 places).
- 30 places d'appartement mise à disposition de l'association AGFA lorsque la température ressentie est de -8°

Ce défaut de transparence de la préfecture ne nous permet pas de vous communiquer les dispositifs mis en place dans le Nord du département.

Cela met en évidence que le dispositif prévu est très loin des besoins du public ayant une demande d'hébergement. De manière arithmétique et avec les éléments glanés il manque 900 places pour que la Loire soit en conformité avec la circulaire précitée.

De plus, depuis deux hivers le nombre de places ne cesse de réduire alors que la demande augmente. Des dispositifs de type « algéco » étaient présents sur la ville avec des résultats et une pertinence avérée ont été supprimés sans être remplacés.

3- Les Craintes pour les bénéficiaires du dispositif :

Ne pas avoir d'hébergement alors que les conditions climatiques peuvent mettre en danger leurs vies ;

Les hébergements excentrés du centre-ville sont aussi un frein aux démarches administratives, des craintes sont aussi exprimées sur la continuité de scolarité des enfants.

(des témoignages vous seront donnés sur place pour évoquer les dégâts de la vie dehors).

4- Les craintes pour le Personnel

La baisse de moyens, alors que les besoins croissent conduit inexorablement à une dégradation des conditions de travail...

Un hébergement est nécessaire pour travailler sur la construction d'un être humain et ce défaut de proposition entrave et dégrade le travail social. Ainsi le professionnel est contraint à gérer la pénurie et perd confiance en la possibilité de proposer des solutions aux publics. Le sens du travail s'altère et disparaît parfois.

(des témoignages évoqueront cette situation ...).

5- Nos propositions

- réellement prendre en compte les besoins des personnes (1200 personnes à la rue = 1200 personnes hébergées).

- L'urgence d'hébergement doit se traiter sans hiérarchiser, catégoriser les publics.

D'ores et déjà de nombreuses associations d'usagers nous rejoignent pour demander des hébergements à hauteur des besoins de la population.

Fait à Saint-Etienne le 25/11/2013